



RECRUTE

Agent d'entretien h/f

CDD 12 mois

Temps non-complet

Envoyer CV et lettre de motivation indiquant vos disponibilités hebdomadaires à :

Monsieur le Président

par mail à

rejoignez-nous@mond-arverne.fr

ou par courrier :

**Mond'Arverne
Communauté
ZA Pra de Serre
63960 VEYRE-
MONTON**

Informations et contact :

Lucie PACHOT

04.73.77.92.79

Audrey REDON

07.88.50.61.20

Date limite des candidatures :

03 août 2024

Mond'Arverne Communauté est une communauté de communes de plus de 40 000 habitants situés au sud de Clermont-Ferrand. Avec 5 structures d'accueil collectif du petit enfant, un relais d'assistants maternels et 6 centres de loisirs, Mond'Arverne Communauté fait de la petite enfance et de l'enfance une priorité.

Dans le cadre d'une création de poste, nous recherchons un agent d'entretien h/f pour assurer l'entretien de locaux situés sur la commune des Martres de Veyre.

Missions Principales :

Entretien et désinfection des espaces de vie et du matériel dans le respect des consignes d'hygiène et de sécurité :

- Contrôle quotidiennement l'état de propreté des locaux de la communauté de communes ;
- Veille au bon entretien des matériels et locaux de la Communauté de communes : surfaces au sol, vitres internes et portes, mobiliers, lieux communs (WC, vestiaires, salle du personnel...) en respectant les normes d'hygiène et protocoles de nettoyage en place ;
- Nettoie et désinfecte le matériel de nettoyage et suit les stocks de produits d'entretien ;
- Assure le réapprovisionnement des locaux, notamment sanitaires, en produits d'hygiène ;
- Procède au nettoyage des machines et matériels d'entretien après usage ;
- Assure le tri et l'évacuation des déchets courants dans le respect des règles du tri sélectif.

Profil

- Idéalement une première expérience similaire
- Rigueur dans l'application des protocoles d'entretien et l'utilisation des produits.
- Qualités relationnelles, autonomie, adaptabilité et réactivité.

Poste à pourvoir du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025

Temps non-complet 15.5/35^{ème}

Temps de travail annualisé

Rémunération : selon la grille en vigueur dans la FPT + Régime Indemnitare

Rejoignez une collectivité qui innove !